Le 31 octobre 2020

Confinement acte 2 : les cabinets dentaires restent ouverts

Dans son allocution télévisée du 28 octobre 2020, le président de la République a annoncé la mise en place, pour une durée de plusieurs semaines, d'un nouveau confinement sur l'ensemble du territoire.

Lors du confinement précédent, l'insuffisance de matériel de protection avait amené la profession à restreindre son activité aux seuls actes d'urgence et à organiser une permanence de soins régulée.

La situation n'est plus la même aujourd'hui. En effet, les chirurgiens-dentistes possèdent tous les équipements de protection individuels (EPI) nécessaires pour leur personnel et pour eux-mêmes afin d'assurer aux patients les soins dont ils ont besoin en toute sécurité.

En conséquence, les cabinets dentaires sont donc ouverts sur tout le territoire national !
Les chirurgiens-dentistes accueilleront les patients et poursuivront leur activité dans le respect des recommandations et des règles sanitaires durant ce nouveau confinement.

Elsa CARNEIRO | **Tél. :** 01 56 79 20 45 | **E-mail :** carneiro@lescdf.fr